

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 février 2008

OBJET

de la Délibération

**REALISATION
D'UNE AIRE DE
MATIERES DE
VIDANGE SUR LA
STATION
D'EPURATION DE
SIGNAN
ATTRIBUTION
DES MARCHES DE
TRAVAUX**

Date de convocation du Conseil Municipal

7 février 2008

Date d'affichage : 7 février 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Monsieur AUDRAN

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme TRENVOUEZ, M. JARNO, Mme JEHANNO, M. GIRALDON, Mme RENNUIT, M. PODVIN, Mme PIERRE, M. PARMENTIER, Adjoints au Maire.

Mme LE QUELLEC, M. LUCAS, M. LE MAPIHAN, Mme OLIVIERO, MM. LE BOTLAN, KALKAS, LE BIAVANT, Mme LE POETVIN, M. LE BELLER, Mmes GOUTTEQUILLET, BURLLOT, M. LE COUVIOUR, Mmes PESSEL, LE POTIER, M. AUDRAN, Mme ROUYER, M. ELIE, Mme LE NY, M. PRIE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

Mme LE MOING à Mme JEHANNO

Absents

Mme. LAGUEUX

M. LE ROUX

M. COLLET

REALISATION D'UNE AIRE DE MATIERES DE VIDANGE SUR LA STATION D'EPURATION DE SIGNAN ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Rapport de Pierre GIRALDON

Dans le cadre du traitement des effluents provenant de l'assainissement non collectif, la ville de Pontivy a décidé de construire une aire de traitement des matières de vidange d'une capacité de 8 000m³/an. Le gisement actuel est de 8 000 fosses. Cette aire restituera les effluents dans le bassin d'aération de la station d'épuration de Signan.

Cette opération a fait l'objet d'une consultation par appel d'offres ouvert comprenant 5 lots, dont l'avis de publicité est paru au BOAMP du 18 octobre 2007.

8 offres sont parvenues dans les délais impartis.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 novembre pour procéder à l'ouverture des plis et le 29 novembre pour l'attribution.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre, la commission a décidé de classer les offres dans l'ordre suivant :

- Lot 1 – SAUR pour un montant de 175 189.66 € HT soit 209 526.83 € TTC.
- Lot 2 – Le lot est infructueux, aucune proposition n'a été faite.
- Lot 3 – SBPI pour un montant de 49 300 € HT SOIT 58 962.80 € TTC
- Lot 4 – PRECIA MOLEN pour un montant de 44 827 € HT soit 53 613.09 € TTC
- Lot 5 – le lot est déclaré infructueux, la proposition de prix étant trop élevée.

La commission a décidé de relancer l'appel d'offres pour les lots 2 et 5.

Cette nouvelle consultation a fait l'objet d'une consultation par procédure négociée dont l'annonce est parue le 7 décembre 2007 dans le BOAMP.

4 offres sont parvenues dans les délais impartis.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 1^{er} février pour l'ouverture des plis et le 7 février pour l'attribution.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre, la commission décide le classement suivant :

- Lot 2 – DEHE TP pour un montant de 97 000 € HT soit 116 012 € TTC
- Lot 5 – APPIA pour un montant de 70 000 € HT soit 83 720 € TTC.

Nous vous proposons :

- De retenir le classement effectué par la commission d'appel d'offres,
- D'autoriser le Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que les pièces annexes.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 14 février 2008

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**

